



DELIBERATION N° 235_DE 28032023

Cotisation AFCPD 2023

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le 28 mars deux mille vingt-trois à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 16 mars 2023 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 14

-Nombre de membres votants : 19

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GOT Alain, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, M. REMEDI Bernard, M. SOLE Jean-Michel, M. TAHOCS Antoine,

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie (Perpignan)

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. GARSAU Jacques, M. NIFOSI Christian, M. RALLO François, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. VILA Jean

Collège des établissements affiliés

M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROQUE Jean

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), M. LACAPERRE Rémi (CD), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD)

Représentés ayant donné pouvoir

M. BILLES Jean-Paul à M. PAILLES Roger

M. NIFOSI Christian à M. PLA Raymond

M. RALLO François à M. TAHOCS Antoine

Mme ROLLAND Martine à M. M. CALVET Guy

M. VILA Jean à M. REMEDI Bernard

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Gérard LE BEHEREC, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20230330-DE-235-28032023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023



DELIBERATION N°235 _DE 28032023

Conseil d'Administration du 28 mars 2023

Cotisation AFCPD 2023

Par délibération du 29 mars 2022, le CDG66 a adhéré à l'association française des correspondants à la protection des données (AFCPD).

L'objectif de l'AFCPD est d'apporter des réponses de manière uniforme sur cette problématique et de permettre des échanges de bonnes pratiques entre les délégués à la protection des données (DPD).

L'AFCPD met à disposition des DPD une base documentaire très importante et propose un certain nombre de conférences et de réunions.

L'objectif pour le CDG66 est de s'enrichir de l'expérience des autres afin d'offrir à nos adhérents une prestation toujours meilleure.

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré,

Décide de,

- **Verser à l'AFCPD** une cotisation de 450€ au titre de l'année 2023
- **Inscrire** les crédits afférents à cette dépense au budget primitif 2023.
Chapitre 11 : Charges à caractère général – article 6281 : concours financiers divers

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 28 mars 2023



Le Président,

Robert GARRABE

Le Président :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*- Transmis au représentant de l'Etat le :
- Affiché le :*

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20230330-DE-235-28032023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

235_DE 28032023
P3/3